Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 53 (1965)

Heft: 55

Artikel: Pour une meilleure protection : il faut maintenant créer des groupes

locaux de consommatrices

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271131

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ses produits, ses prix, son pouvoir d'achat

En Belgique l'UFIDEC examine les boules à laver

Le bulletin de mai-juin 1965 de l'UFIDEC contient un examen très détaillé de différentes marques de boules à laver Il est intéressant de relever que cette étude arrive aux mêmes conclusions que celles de l'Institut suisse de recherches ménagères, dont nous avions donné la substance dans le numéro de « Femmes Suisses » de novembre 1964.

mes susses » de novembre 1964.

Dans l'ensemble, dit l'Ulidec, l'élimination des souillures est moyennement satisfaisante pour tous les appareils, ce qui s'explique sans doute par l'action mécanique trop réduite et un rapport de charge insuffisant, c'est-à-dire un traitement de charge relativement grandes. La présence de souillures protéiniques (sang, œufs) exige un trempage préalable sinon l'action de l'eau très chaude provoque

le gaz est indispensable

la fixation des taches. On peut donc considérer que ce type d'appareils convient mal pour le lavage de linge fortement souillé. Les résultats obtenus par le traitement du linge en boules à laver sont nettement inférieurs à ceux observés en machine à tambour. La publicité relative aux boules à laver est donc abusive lorsqu'elle promet par ces appareils la solution de tous les roblèmes de lessive. (...)

Par contre, les effets d'usure du linge sont particulièrement faibles. Pour les travaux exigeant un traitement doux (lainages, lingerie fine) effectués généralement à la main, la boule à laver peut rendre des services.

Des acheteuses mécontentes nous écrivent

Mme Monod. à Vevtaux-Chillon.

proteste contre une hausse des prix du pain imposée sans information, ni explication, aux habitants de Montreux et Villeneuve, hausse de 5 ct. sur tous les types de pain noir, mi-blanc et blanc, ce qui se traduit, en fait, par une hausse pouvant aller jusqu'à 16,6 %.

aller jusqu'à 16.6 %.
Seul le prix des pains ronds n'aurait pas changé...
mais on n'en trouve pas ou guère, car il ne s'en
fait que très peu!
Cette hausse est d'autant plus inexplicable qu'elle
riest pas appliquée dans la région environnante.
Elle suscite des réactions très vives chez les acheteurs dont beaucoup vont se servir maintenant à
la Migros ou à la Coopérative où les prix n'ont pas
changé. D'autres acheteurs, travaillant à Vevey
et à la Tour-de-Peilz, s'approvisionnent dans ces
deux localités. On se demande même s'il ne faudrait pas organiser un service de transport de pain
depuis Vevey. drait pas orga depuis Vevey.

(Comment expliquer cette hausse locale, alors que les prix sont les mêmes dans toute la Suisse?)

Mme Chistinat, de Genève

Mme Chistinat, de Genève

"Les ventes «actions » semblent être une bonne
affaire pour les acheteuses. La réalité n'est pas
toujours aussi favorable.
Jal vante entre autres, es boites de corned beef
par le comment en la 1fr. 35 à 1 fr. 50, tande qu'une vente mentipack annonçait de façon tapageuse: 1 boite 1 fr. 50, 2 boites 2 fr. 40,
et but de l'opération était-il de faire un cadeau
aux acheteuses ou de camoufler une hausse de
prix ? "

(Vérification faite, le corned beef Coop a passé à 1 fr. 50. La vente-action est terminée... et la hausse reste.)

A'quand une baisse du chocolat?

A quand une baisse du chocolat?

Après ces plaintes de consommatrices qui nous signalent des hausses plus ou moins sensibles sur des produits courants, serait-il permis de demander aux fabriques de chocolat d'envisager une baisse du prix de leur produits?

Le sucre est maintenant sensiblement meilleur marché, les cours du cacao subissent depuis un certain temps déjà une baisse qui va s'accentuant; ils n'ont jamais été aussi bas depuis des années. Ne serait-il pas normal que les consommateurs bénéficient de ces circonstances? On peut se demander, d'ailleurs, si les deux dernières hausses des plaques de chocolat — qui ont passé, pour les produits de marque de 1 fr. à 1 fr. 20 — étaient réellement justifiées...

POUR UNE MEILLEURE PROTECTION

Il faut maintenant créer des groupes locaux de consommatrices

La Fédération romande des consommatri-ces, constituée en 1959, avait inscrit parmi ses premiers objectifs, la constitution de **sec**tions cantonales, qui font actuellement un ex-cellent travail (organisation de cours, de conférences, discussions avec les autorités cantonales, etc.).

L'expérience a montré qu'il faut mainte

nant franchir un nouveau pas en créant dans chaque localité des groupes actifs de con-sommatrices. C'est ainsi seulement que nous arriverons à faire comprendre à chaque achearriverons à faire comprendre à chaque ache-teuse qu'elle doit apprendre à se défendre elle-même et collaborer avec d'autres femmes. Déjà quelques jalons ont été posés et nous espérons pouvoir annoncer bientôt la nais-sance de groupes locaux. Quelle serait l'activité de tels noyaux? Les acheteuses ont à se manifester face à

plusieurs interlocuteurs :

plusieurs interlocuteurs:

Les autorités communales. On constate souvent que les décisions touchant au premier chef les acheteuses sont prises sans que celles-ci soient informées ni surtout consultées préalablement. Ainsi, les décisions concernant les heures d'ouverture des magasins, notamment l'ouverture le soir, l'extension ou la limitation des marchés en plein air, les ventes au rabais etc. se preunent généralement. au rabais, etc., se prennent généralement après discussion avec les commerçants, éven-tuellement les syndicats, mais non avec les acheteuses. Cela provient du fait que cellesci ne sont pas groupées et organisées. Ne pouvant consulter tout le monde, on ne consulte personne. Un groupe de consommatrices constituerait un interlocuteur visible et donnerait une voix aux acheteuses de la lo-

calité.

Il appartient, d'autre part, aux autorités de surveiller les modalités de vente et de fabrication des denrées alimentaires (hygiène des locaux, indications de poids et de prix, etc.). D'après les sondages que nous avons pu faire, il semble que, faute de personnel suffisant, cette surveillance ne soit pas toujours efficace.

cace.

Ces compétences ne sont d'ailleurs pas exactement les mêmes dans toute la Suisse romande; certaines relèvent ici de la commune, là du canton seulement. Cela ne m⁸⁵-difie en rien le fond du problème. Il appar-

difie en rien le fond du problème. Il appartient aux acheteuses d'ouvrir l'œil, de se renseigner, de signaler ce qu'elles constatent d'anormal dans leur localité.

Face aux distributeurs, il serait bon que les acheteuses puissent exprimer leur point de vue. Des enquêtes nous ont prouvé que, dans le domaine de la boucherie, par exemple, il y avait, dans une même localité, d'importantes différences de prix. A quoi tiennent-elles ? Pourquoi ne trouve-t-on pas dans toutes les boucheries un tableau avec les prix au kilo ? La section locale pourrait discuter avec les bouchers. Elle pourrait aussi réagir à certaines hausses subites des prix. Récemà certaines hausses subites des prix. Récem-ment des associations locales de boulangers ont augmenté leurs prix sans donner d'expli-cation à personne, faute d'interlocuteur, probablement.

Comme on le voit, l'activité d'un groupe local de consommatrices peut être passion-nante. Il apporterait aux acheteuses la do-

Pour votre orientation!

Les Suisses sont de gros consommateurs de soupe... en paquets. Dans les statistiques, nous arrivons immédiatement derrière l'Amérique du Nord. La maison Knorr a inauguré récemment une nouvelle fabrique automatisée qui sort, à elle seule, quotidiennement près de 100 000 sachets de potages. Du train où nous allons, on peut se demander si nos petits-enfants connaîtront encore la saveur et les bienfaits d'une authentique soupe aux légumes frais!

Les industriels de la saucisse et de la viande de conserve se plaignent de ne plus pouvoir trouver, en Europe, les bêtes maigres dont ils ont besoin. 60 à 70 % des viandes maigres pour fabrication dans la CEE viennent des pays d'outre-mer, principalement d'Argentine; il est probable que dans un délai rapproché la quasi totalité des bêtes à saucisses viendront de pays hors d'Europe. Et les consommateurs européens continueront à payer trop cher la viande qui, autrefois, allait aux saucisses!

Une laiterie danoise a commencé à livrer en Allemagne des plaques de beurre portant la date de fabrication et d'emballage. Une laiterie d'Allemagne du Sud utilise la même méthode et cette méthode de garantie de fraîcheur » a fait augmenter ses ventes.

Il est vrai qu'en Suisse on ne cherche pas, paraît-il, à augmenter la vente du beurre!

Cette page a été fournie par la Fédération romande des consommatrices.

cumentation dont elles ont besoin, les encouragerait à s'exprimer, à s'informer, les aiderait à mieux compter et comparer. Mais aussi, et cela nous semble très important, il créerait des liens entre les groupes des différentes localités. Par l'intermédiaire de la Fédération romande des consommatrices, le groupe local serait en effet en contact avec les acheteuses de toute la Suisse romande, et pourrait participer efficacement à l'effort général déployé pour la protection des con-

general weps, a commateurs.

Le travail ne manque pas. Chacune peut y participer, de sa ville ou de son village, par le moyen des groupes locaux. Quels seront les premiers qui s'annonceront?

En marge de cet appel, nous pensons intéresser nos Jectrices en apportant les renseignements ci-dessous, tirés de la revue « International Consumer », concernant les groupes de consommateurs locaux au Royaume-Uni, et l'intérêt des tâches qu'ils peuvent

L'essor spectaculaire des groupes de consommateurs locaux se poursuit régulièrement. Il y a maintenant 77 groupes locaux composés d'environ 10000 membres, organisés en une Fédération nationale des groupes de consommateurs, comparativement à quelque 30 groupes il y a un an, et 20 autres groupes au moins sont en train de se former. La plupart publient des magazines trimestriels qui font rapport sur les résultats de leurs investigant une subvention des autorités locales en reconnaissance de leurs conseils sur des questions telles une subvention des autorités locales en reconnais-sance de leurs conseils sur des questions telles que l'urbanisme, les heures de fermeture des ma-gasins et le problème du stationnement des voitu-res. En plus de ses fonctions d'organisatrice, la Fédération représente les consommateurs organisés à l'échelon national et maintient des contacts avec d'autres groupes de consommateurs comme le Conseil pour la défense du consommateur. Elle vient de publier le permier numéro d'un bulletin trimestriel intitulé « National Consumer ». MAIS OUI!

Une entreprise allemande marque en clair ses produits frais

L'entreprise à succursales multiples Lat-scha, dont le siège est à Francfort, et qui exploite actuellement 125 succursales, dont 60 grands «marchés», a lancé une campa-gne en fayeur de l'identification de la date

bu granus - granus -

masse des produits trais de haute qualité qui inspirent conflance au consommateur.

Le libre service exige le préemballage et pose des problèmes pour les produits frais. Une enquête auprès de la clientèle a mon-tré que ce n'est pas le préemballage qui fait hésiter les ménagères, mais le fait qu'el-les ignorent quelle est la fraîcheur du pro-duit

fait hésiter les ménagères, mais le fait qu'elles ignorent quelle est la fraîcheur du produit.

Latscha a donc décidé de marquer en
clair 160 articles frais, parmi lesquels le
beurre, les œuts, le lait, les fromages préemballés, les yeghourts, le café, la charcuterte, le pain et la pâtisserie, les chips, les
fruits et légumes pré-emballés.

Seton les produits, le marquage indique
la date de la forication, d'emballage ou la
date-limite de consommation. C'est ainsi
que pour le beurre, il a trois jours quand
il arrive dans le magasin, le premier jour
étant celui de la fabrication, le deuxième celui de l'emballage, le troisième celui de la
mise en vente.

Dire que Latscha n'a pas rencontré de
difficultés de la part des producteurs serait
exagéré, mais ces difficultés ont été surmontées.

exagéré, mais ces difficultés ont été sur-montées, Cet exemple montre que la Fédération ro-mande des consommatrices, lorsqu'elle lutte pour un marquage en clair, notamment des produits laitiers, n'émet pas un vœu utopique. L'acheteur doît pouvoir contrôler lui-même la date de fabrication ou d'emballage des produits périssables. Cette mesure est réa-lisable et s'impose face à l'évolution des formes de vente.

Un petit commerce distingué

Une hôtesse apporte des précisions.

L'article paru dans la dernière « Page de l'acheteuse » de « Femmes suisses », n'a pas été apprécié de la maison Tupperware qui, sans être nommée, était en fait visée. Cette firme fit une rapide enquête pour savoir qui avait osé mettre en doute ses méthodes de vente ; une démonstratrice, soupçonnée d'a-voir mal fait son travail et surtout d'avoir voir mai fait son travail et surrout a voir mal « préparé » son hôtesse, eut quelques difficultés. Or, l'hôtesse c'était moi l et je pense utile d'expliquer dans ce journal quelle est cette nouvelle méthode de vente à domi-

cile.

La firme ne possède pas de magasin, mais seulement des bureaux et des salles de cours pour former et entraîner des démonstratrices. N'importe qui peut devenir démonstratrice; après un training, celle-ci doit réaliser dans le premier mois, je crois, un certain chiffre d'affaires.

La démonstratrice reçoit un assortiment de la gamme des produits à vendre ; il s'agit en général d'objets en matière plastique avec fermeture hermétique destinée à recevoir des denrées alimentaires et qu'on met entre au-

denrées alimentaires et qu'on met entre au-tres dans les frigos.

La présentation ne se fait pas dans un ma-gasin ou sur le pas de porte. La démonstra-trice — et c'est là l'originalité du système — doit trouver parmi ses amies et connaissances, une « hôtesse », c'est-à-dire une personne qui invitera chez elle, autour d'une tasse de thé et de petits biscuits, une douzaine d'autres amies pour assister à une démonstration qui se terminera, évidemment, par la distribution de bulletins de commande. Les articles achetés sont payés à l'hôtesse immédiatement ou à la livraison.

immédiatement ou à la livraison.

La démonstratrice reçoit en argent le 25 % du chiffre d'affaires réalisé ; il fut chez moi de 157 fr. C'était peu. Il oscille, en général, entre 200 et 300 fr. (faites votre calcul !). L'efficacité de la démonstratrice est contrôlée par les fiches de commande qu'elle apporte et par le nombre de démonstration qu'elle parvient à organiser. L'idéal c'est qu'à chaque démonstration une nouvelle hôtesse se propose pour continuer la chaîne.

Et l'hôtesse, direz-vous ? Tout le système repose sur l'hôtesse qui trouve la clientèle, fait elle-même les invitations et paie ce qu'elle diffre à ses hôtes, reçoit chez elle l'ensemble des produits commandés, en devient en quel-

offre a ses notes, recoit chez elle l'ensemble des produits commandés, en devient en quel-que sorte dépositaire, doit s'arranger pour que ses amies viennent les chercher, quand ce n'est pas elle qui doit les livrer. Elle encaisse l'argent. Que reçoit-elle pour tout ce travail ? 8 % du chiffre d'affaires réalisé par ses soins, et non pas en argent, mais en

produits-cadeaux, selon un savant système de points-étoiles!

points-étoiles!

Malgré les tâches multiples demandées à l'hôtesse et sa maigre rétribution, ce système de vente semble rencontrer en Suisse romande, un réel succès dans la bonne société. On peut se demander pourquoi. Certes, cette technique de vente, déjà pratiquée aux Etats-Unis, est bien au point et sait utiliser au maximum à son profit, la psychologie féminine. Le bol en plastique devient l'occasion d'inviter des gens et de se faire inviter.

viter des gens et de se faire inviter. Bien qu'on répète que personne n'est obli-gé d'acheter, lorsque vient la distribution des gé d'acheter, lorsque vient la distribution des feuilles de commande, les personnes présentes se sentent moralement obligées d'acheter. merveilleuse utilisation de la pression

Une fois l'objet acheté, il faut assister à une nouvelle démonstration pour en acheter un deuxième, compléter une série, par exemple. Quelle perte de temps pour l'acheture.

exemple. Quene petre de tamps pour teuse!

Ce qui est très astucieux, c'est de faire accomplir par des hôtesses, pour une bien faible rétribution, une véritable activité commerciale (dépôt et livraison de marchandises, des pour se demande etc.) encaissement, etc.), dont on peut se deman-der si elle ne devrait pas être soumise à un impôt. C'est là un problème qu'il serait in-téressant de confier à un juriste. On voit décidément mal les raisons qui

peuvent inciter certaines dames à se prêter aussi naïvement à une telle activité.

Jacqueline Wavre.

Acqueime Wavre.

Réd. - L'auteur de l'article du mois de juillet prétendait que le chiffre d'affaires de la maison en question échappait certainement au contrôle fiscal. Cette affirmation hâtive est évidemment dénuée de fondement. Ceux qui connaissent le fisc — et qui peut l'ignorer? — auront rétabli spontanément.

Nous demandons instamment

aux associations membres d'annoncer les changements d'adresse et de pré-

aux associations qui adhèrent de bien vouloir indiquer le nom et l'adresse de la personne responsable.

Merci d'avance!

Fédération romande des consommatrices